



SALAIRES DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS EN SERVICES DE GARDE : LIEN AVEC LA QUALITÉ

Malgré les études réalisées au cours de la dernière décennie confirmant l'importance considérable de la petite enfance et des services de garde, c'est du bout des lèvres seulement que la société canadienne valorise les éducatrices et éducateurs à la petite enfance. Les conditions de travail et les niveaux de salaire des travailleuses et travailleurs en services de garde (TSG) demeurent très bas.

Le rapport récent de l'OCDE sur les politiques en matière de services de garde au Canada (2004) insiste sur la nécessité d'adopter une stratégie coordonnée pour instaurer au Canada un système de services éducatifs et de garde à l'enfance adéquatement financé et suffisamment soutenu. L'OCDE recommande d'investir des fonds publics pour améliorer les salaires et la qualité des services de garde au Canada.

Des études démontrent l'importance des salaires

L'étude *Oui, ça me touche!*ⁱ, réalisée en 1998, portait sur les salaires et les conditions de travail des directrices et des éducatrices en garderie au Canada. L'étude fait le lien entre les salaires et la qualité des services de garde. Les chercheurs ont constaté qu'une garderie est plus susceptible d'offrir des services de bonne qualité lorsque :

- les éducatrices et éducateurs ont deux ans ou plus de formation en éducation de la petite enfance;
- les éducatrices et éducateurs reçoivent de meilleurs salaires (cela réduit le taux de roulement et accroît la stabilité);
- le moral et le taux de satisfaction des éducatrices et éducateurs sont élevés;
- la garderie est dirigée par un organisme sans but lucratif.

Le salaire annuel moyen des TSG en 1998 au Canada était de 22 717 \$. L'étude a comparé ce salaire à celui de préposés au stationnement, lesquels gagnaient en moyenne 21 308 \$ par année.

À l'échelle du Canada, 22 % de TSG quittent leur emploi à chaque année et la majorité de ces personnes abandonnent le domaine des services de garde. Les principales raisons pour expliquer ce taux de roulement élevé sont les bas salaires, le peu d'avantages sociaux et les conditions de travail médiocres. La plupart des TSG n'ont pas droit à des avantages sociaux tels que congés de maladie payés, régime de retraite et assurance-maladie complémentaire.ⁱⁱ

En 1991 et 1998, autant les éducatrices que les directrices en garderie ont soutenu que l'amélioration du salaire était la chose la plus importante pour faire des services de garde un environnement de travail plus satisfaisant.

Les avantages de la syndicalisation étaient significatifs pour les TSG : les éducatrices qui travaillaient dans une garderie syndiquée gagnaient 30 % de plus que les éducatrices qui travaillaient en garderie non syndiquée. Le salaire horaire moyen versé dans une garderie syndiquée était d'environ 14,24 \$ à comparer à 10,92 \$ l'heure dans une garderie non syndiquée. Toutefois, la densité de la syndicalisation dans le secteur des services de garde est très faible : seulement 16 % de la main-d'œuvre est syndiquée.

ⁱ Doherty et al., 2000; Goelman et al., 2000)

ⁱⁱ http://www24.hrdcdhrc.gc.ca/def/profind/ind2540.asp?Param_Lang=0&VarParam=33&VarSectionG=186&VarReportC=2540&Switch=ind2540.asp&VarBar=P

Syndicalisation et qualité

Une étude commandée par le SCFP, Syndicalisation et qualité des services éducatifs et de garde à l'enfanceⁱⁱⁱ, réalisée par deux universitaires de renom, démontre que la syndicalisation a certes des effets positifs sur les TSG, mais également sur les enfants qui fréquentent une garderie syndiquée, leurs parents et la société en général. En d'autres termes, la syndicalisation des TSG est une bonne politique publique. Plus spécifiquement, l'étude a démontré que :

- les salaires et avantages sociaux des éducatrices et éducateurs étaient substantiellement meilleurs en garderie syndiquée;
- les taux de roulement des éducatrices et éducateurs étaient moins élevés en garderie syndiquée;
- un nombre significativement plus élevé de garderies syndiquées avait des pratiques qui prédisent ou sont associées à des niveaux de qualité supérieure;
- les garderies syndiquées obtiennent des scores plus élevés que les garderies non syndiquées sur des échelles d'évaluation de qualité globale.

Mode de prestation sans but lucratif

Dans le rapport de l'OCDE de 2004, les auteurs soulignent la contribution substantielle et soutenue des organismes communautaires et sans but lucratif à la prestation de services de garde réglementés. En effet, près de 80 % des services de garde réglementés offerts au Canada relèvent de ce type d'organisations.

Une étude récente sur les modes de gouvernance – à savoir sur ceux qui dirigent les services de garde – a confirmé les résultats de recherches antérieures qui donnent constamment à penser que les garderies à but lucratif sont moins susceptibles d'offrir des services de bonne qualité propices à l'épanouissement de jeunes enfants. En d'autres termes, une approche marchande en matière de services de garde n'est pas un modèle propre à assurer aux enfants le meilleur départ dans la vie possible.^{iv}

Salaires en 2004

Même dans ces milieux où les garderies sont syndiquées et où les services de garde sont sans but lucratif, les salaires demeurent très bas, surtout à l'extérieur des grands centres urbains. Des données, tirées du système d'analyse des conventions collectives (SACC) du SCFP, dressent le portrait suivant :

Titre du poste	Salaire	Ville
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	17,64 \$	Toronto
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	10,51 \$	Halifax
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	18,22 \$	Ottawa
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	13,85 \$	Windsor
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	13,00 \$	Winnipeg
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	19,00 \$	Vancouver
Éducatrice en petite enfance (ÉPE)	11,32 \$	Saskatoon

:as/sepb491

S:\Research\WPTEXT\ORIGINALS\Originals June-December 2004\Wages for Child Care Workers - The Link With Quality Fact Sheet.fr.doc

1^{er} novembre 2004

ⁱⁱⁱ Doherty, G. (2002). Syndicalisation et qualité des services éducatifs et de garde à l'enfance. Ottawa, Canada. SCFP

^{iv} Child care by default or design? Une analyse des différences entre les garderies sans but lucratif et les garderies à but lucratif au Canada à partir de la base de données de Oui, ça me touche! par Gillian Doherty, Martha Friendly et Barry Forer. Document hors série 18 Childcare Resource and Research Unit, Août 2002. (Un résumé existe en français : Par défaut ou à dessein : La problématique liée au statut des services de garde à l'enfance au Canada